Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 9 MAI 2019
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2019_CT2_186

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention à l'association Éa Eco-Entreprises

Le 9 mai 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 3 mai 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – AUGEY Dominique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François donne pouvoir à BONTHOUX Odile – DELAVET Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – PELLENC Roger donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TERME Françoise – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Interventions économiques

■ **Séance du 9 mai 2019**

05_2_02

■ Attribution d'une subvention à l'association Éa Eco-Entreprises

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ **Séance du 16 Mai 2019**

10581

■ Attribution d'une subvention à l'association Éa Eco-Entreprises

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'Excellence.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir les pôles de compétitivité mais aussi d'autres clusters rassemblant entreprises et centres de recherche autour d'une filière stratégique.

Présentation de l'association Éa Eco-Entreprises :

Association créée en 1996, Éa Eco-entreprises a pour mission d'accompagner les éco-entreprises régionales dans les différentes étapes de leur parcours de croissance en favorisant notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Fort de ses 160 membres parmi lesquels l'on compte plus de 150 entreprises, Éa Eco-entreprises développe une approche multi-filières (eau, déchets, sites et sols pollués, énergies renouvelables, génie écologique,...) unique en région et positionne ainsi les éco-entreprises comme acteurs de l'économie circulaire.
Le réseau constitue ainsi pour tout acteur public ou privé qui souhaite s'engager dans l'économie circulaire, un véritable centre de ressources des solutions concrètes et efficientes existantes.

Reconnue pour son expertise dans le domaine de l'eau, Éa Eco-entreprises porte la délégation de la Région Sud du Pôle de la filière de l'eau depuis 2010 et assure à ce titre l'animation de la filière Eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Seul cluster à rassembler différentes filières dédiées au développement durable, Éa Eco-entreprises facilite la transition des territoires en valorisant les solutions opérationnelles de ses membres auprès des donneurs d'ordre publics et privés.

L'association souhaite que Provence-Alpes-Côte d'Azur soit un territoire où les éco activités font naître de nouveaux modèles économiques.

En 2019, les actions d'appui technique au renforcement et au développement économique des filières aussi accompagnées se déclineront par les leviers de compétitivité suivants :

- **1 - Développer et animer le Réseau**

L'association développe depuis de nombreuses années des outils d'animation de son éco-système visant à mettre en relation l'ensemble de ses parties prenantes (entreprises, centres de recherche et de formation, collectivités, associations, organismes de développement économique, etc...) dans une triple perspective de développement de l'innovation, des courants d'affaires et donc de l'emploi, et de partage d'expériences.

Elle anime le réseau en s'appuyant sur les partenariats créés par l'association avec les autres acteurs régionaux, nationaux ou internationaux : information et sensibilisation sur des domaines réglementaires ou stratégiques, détection de besoins pouvant faire émerger des projets de R&D collaboratifs, identification de compétences complémentaires au sein du réseau (journées techniques, newsletter, groupes de travail, formation, ...).

Les outils développés ces dernières années permettent désormais :

- La diffusion d'informations auprès des « clients » des membres
- L'information des membres du réseau sur des points spécifiques
- Le renforcement des capacités des PME
- Le développement du sentiment d'appartenance au réseau et de la solidarité inter-entreprises

Le programme 2019 met en avant les actions suivantes :

Renforcer et animer le réseau :

- Rencontrer les adhérents pour évaluer leurs besoins spécifiques et proposer un accompagnement ciblé
- Intégrer de nouveaux membres
- Organiser « 3 Éa Business Time » chez ses membres

Valoriser et promouvoir les savoir-faire :

- Participer au Salon des Maires (17 membres Éa intéressés) en partenariat avec les autres pôles Ecotech régionaux
- Organiser 3 rencontres DO/Eco-PME dont 1 sera dédiée à l'économie circulaire / achats
- Organiser une rencontre Business « solutions environnementales pour l'industrie » en collaboration avec la CCIMP

Orienter vers de nouveaux marchés

- Positionner les adhérents le plus efficacement possible vers de nouvelles opportunités

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

- Sujets retenus pour 2019 : Territoires zéro-plastiques, photovoltaïque, recyclage des minéraux dans les projets de BTP et d'aménagement de territoires

Accompagner les entreprises en terme de RH, trésorerie, investissement

- Faisabilité technique du projet, réalisation du pré-diagnostic RSE de l'entreprise
- Mise en relation avec les membres du réseau experts et avec des potentiels financeurs
- Aide à la décision stratégique, conseil à la rédaction des dossiers, aide au pitch

- **2 - Accompagner l'Innovation**

Le dispositif Encourage la culture de l'innovation au sens large et accompagne individuellement les entreprises par la veille et diffusion des appels à projets, des montages de projets et des labellisations, financement et suivi des projets.

Éa Eco-entreprises étant la délégation régionale du Pôle de compétitivité de la filière Eau, les entreprises bénéficient pour cette filière, de l'expertise du Comité de labellisation du Pôle pour les projets de FUI.

- Veille à la diffusion des appels à projets, informations stratégiques, offres
- Montage des projets
- *Labellisation, financement et suivi des projets*

- **3 - Promouvoir les éco-PME à l'International**

Éa Eco-entreprises anime la thématique International à travers son Club International : outil permettant de rassembler les éco-entreprises déjà ou potentiellement exportatrices sur des sessions de formation, débriefing de missions et échanges d'expériences.

L'accompagnement au développement international est devenu l'un de ses axes de développement principal, ce qui lui confère une expertise sur le sujet et un réseau de partenaires importants en France et à l'international.
L'enjeu principal consiste à accroître la culture de l'international dans les PME pour développer des parts de marché et valider leur capacité à exporter leurs savoir-faire ou leurs produits, via :

- La collecte et la diffusion de l'information stratégique auprès des adhérents, l'échange des informations, l'accompagnement et l'animation à travers son club international.

- L'échange des informations lors des réunions du Club-International organisées sur des thématiques précises répondant aux besoins et attentes des membres

- **4 - Former et développer l'emploi**

Les formations proposées visent à aider les chefs d'entreprise à anticiper sur leurs compétences et celles de leurs salariés via une offre de formations spécifiques.

Pour 2019 l'association prévoit :

- Une formation sur la transformation digitale des entreprises
- Un accompagnement des membres sur les problématiques RH & Animation du club RH
- La valorisation des compétences des membres auprès des structures de formation (AMU et écoles d'ingénieurs)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Pour mener à bien ces actions, Éa Eco-entreprises sollicite une subvention de 20 000 € auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Territoire du Pays d'Aix, correspondant à 3,67 % du budget prévisionnel d'un montant de 544 193 €.

La dépense se répartit de la façon suivante :

- 15 000 € sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix
- 5 000 € sur le Budget Principal Métropolitain

Conformément au règlement Budgétaire et Financier, les modalités de versement se feront comme suit :
- un acompte de 80 % dès l'approbation de la subvention sur demande du bénéficiaire,
- le solde de 20 % sur production des comptes annuels

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité et autres clusters qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Délibère

Article 1 :
Est attribuée à l'association Éa Eco-entreprises une subvention de 20 000 €. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 5 000 € sur le budget principal Métropolitain
- 15 000 € sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :
Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget Principal Métropolitain, en section fonctionnement, sous-politique B370, chapitre 65, nature 65748, fonction 61

- le Budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

N° GU	Association	Conseil de Territoire	Budget Prévisionnel 2019	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui / non
2019_00810	EA ECO-ENTREPRISES	Métropole	544 193 €	5 000 €	5 000 €	non
2019_00809	EA ECO-ENTREPRISES	CT2 Pays d'Aix		15 000 €	15 000 €	non
				TOTAL	**20 000 €**	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

2-2 Budget prévisionnel général de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 19 ou date de début : 01/01/19 date de fin : 31/12/19

CHARGES	Montant[7]	PRODUITS	Montant[7]
60 – Achats	90 616	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	184 193
Prestations de services	84 616	**73 – Dotation et produits de tarification**	
Achats matières et fournitures	4 000	**74- Subventions d'exploitation [8]**	
Autres fournitures	2 000	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	33 897		
Locations	20 000	Région(s) :	220 000
Entretien et réparation	10 000		
Assurance	2 200	Département(s) :	
Documentation	1 697		
62 – Autres services extérieurs	99 981	**Total Métropole Aix-Marseille-Provence**	20 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9 481	- Métropole	5000
Publicité, publication	33 000	- Territoire Marseille-Provence	
Déplacements, missions	47 000	- Territoire du Pays d'Aix	15000
Services bancaires, autres	10 500	- Territoire du Pays Salonais	
		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
		- Territoire Istres-Ouest Provence	
63 – Impôts et taxes		- Territoire du Pays de Martigues	
Impôts et taxes sur rémunérations,		Communes :	
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel	310 699	Fonds européens	50 000
Rémunération des personnels	214 000	L'agence de services et de paiement	
Charges sociales	100 545	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	5154	Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	90 000
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	90 000
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES	544 193	**TOTAL DES PRODUITS**	544 193
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[9]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	53 000	**87 – Contributions volontaires en nature**	53 000
Secours en nature		Bénévolat	53 000
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	53 000	Dons en nature	
TOTAL	597 193	**TOTAL**	597 193

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence

Le 29/10/2018

Cachet de l'association

Éa éco-entreprises
Europôle de l'Arbois - BP 20066
13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4
Tél. 04 42 97 10 15 - Fax 04 42 97 10 56
SIRET 412 135 105 00026

[7] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[8] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

[9] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

2019_CT2_186

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention à l'association Éa Eco-Entreprises

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 15 MAI 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190509-2019_CT2_186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019